



Centre Aquatique et de Remise en Forme

# AQUAFITNESS



## DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON

# 2026-2027



BIEN-ÊTRE



ÉNERGIE



PLAISIR

NOM / PRÉNOM : .....





BOUGEZ DANS L'EAU SELON VOS ENVIES  
TOUT EN DOUCEUR GRÂCE AU BIENFAIT DE L'EAU



| ACTIVITE  | PUBLIC CONCERNE                          | PROFONDEUR BASSIN                              | OBJECTIF                                                                                                                                                                    |
|-----------|------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AQUAFORME | Débutant<br>Reprise d'activité<br>Sénior | Bassin ludique 1.20 M                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Activité douce</li><li>• Améliore la mobilité</li><li>• Entretien la forme</li><li>• Séances conviviales et relaxantes</li></ul>    |
| AQUAGYM   | Tout public                              | Bassin ludique 1.20 M                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mouvements rythmés et variés</li><li>• Renforcement et tonification musculaire</li><li>• Séances dynamiques et motivantes</li></ul> |
| AQUATONIC | Public sportif<br>Savoir nager           | Bassin ludique 1.20 M<br>Bassin sportif 2.00 M | <ul style="list-style-type: none"><li>• Activité intense</li><li>• Avec matériel de renforcement musculaire</li><li>• Séances énergiques dans la bonne humeur</li></ul>     |

**IMPORTANT :** Afin de profiter pleinement de votre séance, veuillez à choisir une activité adaptée à votre niveau et à votre condition physique.

# ACTIVITÉS AQUA-FITNESS



Saison 2026-27 | Hors vacances scolaires

|          | 11h40 - 12h10          | 12h20 - 13h05        | 16h15 - 17h                      | 17h30 - 18h          | 18h15 - 18h45          | 19h - 19h45                      | 20h - 20h30                                   |
|----------|------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------|------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------|
| LUNDI    | aquabike               | aquagym petit bassin | aquaforme petit bassin           | aquabike             | aquabike               | aquatonic petit et grand bassins | aquabike petit bassin<br>véloqua grand bassin |
| MARDI    | aquaforme petit bassin | aquabike             | aquaforme petit bassin           |                      |                        |                                  |                                               |
| MERCREDI | aquaforme petit bassin | aquagym petit bassin | aquatonic petit et grand bassins |                      |                        |                                  |                                               |
| JEUDI    | aquabike               | aquagym petit bassin | aquaforme petit bassin           | aquagym petit bassin | aquatonic petit bassin | aquabike                         |                                               |
| VENDREDI | aquabike               | aquabike/véloqua     | aquaforme petit bassin           |                      |                        |                                  |                                               |
| SAMEDI   | aquatonic grand bassin |                      |                                  |                      |                        |                                  |                                               |



## FEUILLE D'ACCOMPAGNEMENT DOSSIER D'INSCRIPTION AQUAFITNESS

### BIENVENUE POUR LA SAISON 2026 – 2027

Madame, Monsieur,

Voici votre **dossier d'inscription AquaFitness pour la saison 2026–2027**.

Afin de faciliter les inscriptions et de réduire votre temps d'attente lors des formalités, nous vous remercions de bien vouloir **compléter votre dossier à l'avance** et de vous munir de l'ensemble des documents nécessaires le jour de votre inscription.

### DATE DES INSCRIPTIONS SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026

#### Résidents CCV

9h00 à 12h00

#### HCCV

14h00 à 17h00

Nous vous remercions de respecter le créneau correspondant à votre situation.

### LE JOUR DE VOTRE INSCRIPTION

Afin d'éviter une attente trop importante, merci de vous présenter avec votre **dossier entièrement complété** ainsi que les documents suivants :

#### 1. Justificatif de domicile

Un justificatif de domicile récent.

#### 2. Contrat d'abonnement

Le contrat d'abonnement avec les informations concernant l'abonné, **complétées à l'avance par vos soins**.



### **3. Votre moyen de paiement**

Selon le mode de règlement choisi :

- Espèces 100100
- Carte bancaire
- Chèque signé mais non rempli
- Chèques-Vacances
- Coupons Sport
- Carte cadeau

### **4. En cas de paiement en plusieurs fois**

Le document d'autorisation de prélèvement complété, accompagné de votre **RIB**.

### **VOUS N'ÊTES PAS DISPONIBLE LE 5 SEPTEMBRE ?**

Si vous ne pouvez pas être présent(e) le jour des inscriptions, vous avez la possibilité de **vous faire représenter par une autre personne**.

La personne qui vous représentera devra impérativement se présenter avec :

- votre **dossier d'inscription entièrement complété et signé** ;
- l'ensemble des **documents demandés** ;
- le **moyen de paiement** correspondant au règlement choisi.

### **ATTENTION**

**Un tiers peut inscrire une seule personne.**

Il ne sera donc pas possible pour une même personne de venir inscrire plusieurs adhérents.

### **IMPORTANT**

Afin de garantir un accueil rapide et de limiter le temps d'attente pour chacun, nous vous remercions de **vérifier que votre dossier soit complet avant votre venue**.

Tout dossier correctement préparé permettra de faciliter et d'accélérer les formalités d'inscription.

**DÉBUT DES SÉANCES À COMPTER DU 14 SEPTEMBRE 2026**

**Nous vous souhaitons une agréable saison 2026-2027**

**L'équipe Viméo**

N° de transaction :

Contrat d'abonnement entre

L'abonné :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....@.....

Date de naissance : ...../...../.....

Et le Centre Aquatique Viméo de la Communauté de Communes du Viméu

18 Avenue Albert Thomas - BP 60067 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN

N° SIRET 20007094400059

### Forfait saison AQUA-FITNESS

Séances d'Aqua-Fitness à la saison sur réservation d'un ou deux créneaux/semaine (dates définies chaque année, hors arrêts techniques et congés scolaires). Accès limité aux séances Aqua-Forme, Aquagym et Aqua-Tonic.

|                    | Forfait           | Tarifs   | Option retenue |
|--------------------|-------------------|----------|----------------|
| Résidents CCV      | 1 séance/semaine  | 103,00 € |                |
|                    | 2 séances/semaine | 185,00 € |                |
| Résidents hors CCV | 1 séance/semaine  | 140,50 € |                |
|                    | 2 séances/semaine | 245,00 € |                |

Les cartes d'accès sont valables pour une saison de Septembre à Juin (dates de la saison redéfinies chaque année).

Mode de règlement :

☐ Formule 1 : paiement comptant

- Chèque n°.....
- Espèces
- Carte-Bancaire
- Coupon Sport
- Chèque Vacances

☐ Formule 2 : par prélèvement automatique en 10 fois (le premier prélèvement sera effectué dans les 20 jours suivant la signature du contrat).

Les prélèvements suivants interviendront le 10 de chaque mois.

Montant des mensualités :

|                    | Forfait           | Tarifs   | Mensualités                                          |
|--------------------|-------------------|----------|------------------------------------------------------|
| Résidents CCV      | 1 séance/semaine  | 103,00€  | 1 <sup>ère</sup> mensualité : 13.00€ puis 9 x 14.00€ |
|                    | 2 séances/semaine | 185,00 € | 1 <sup>ère</sup> mensualité : 23.00€ puis 9 x 18.00€ |
| Résidents hors CCV | 1 séance/semaine  | 140,50 € | 1 <sup>ère</sup> mensualité 14,50€ puis 9 x 14.00€   |
|                    | 2 séances/semaine | 245,00 € | 1 <sup>ère</sup> mensualité : 29.00€ puis 9 x 24.00€ |

➤ **Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir, les droits et les obligations des parties dans le cadre de l'accès à VIMÉO.

En souscrivant à cet abonnement, l'abonné s'engage à respecter les clauses du présent contrat.

➤ **Article 2 : Date d'effet et durée du contrat**

Le contrat prend effet à compter de la signature par les deux parties.

Il est conclu pour la durée définie pour le type d'abonnement choisi.

➤ **Article 3 : Conditions de paiement**

Deux formules sont proposées.

Formule 1 : Par paiement comptant, l'intégralité de l'abonnement doit être réglé à sa souscription.

Formule 2 : En 10 fois, par prélèvement automatique, uniquement pour les abonnements.

Un premier prélèvement interviendra 20 jours après la signature du contrat, les autres prélèvements interviendront le 10 de chaque mois.

Pour la mise en place du prélèvement, l'abonné joindra à son contrat un RIB (relevé d'identité bancaire) et une autorisation de prélèvement (SEPA) dûment complétée et signée.

En cas de rejet d'un prélèvement, l'abonnement à VIMÉO sera immédiatement suspendu. Dès régularisation de la situation de l'abonné, celui-ci aura à nouveau accès à l'établissement. Si un 2ème incident survient, l'abonné devra régler l'intégralité de sa prestation et n'aura plus accès au paiement échelonné.

➤ **Article 4-a : Résiliation - sanction par VIMÉO**

Le contrat sera résilié de plein droit par décision unilatérale de VIMÉO en cas de constatation d'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

Dans les cas suivants :

- Non-paiement total ou partiel d'une des échéances contractuelles,
- Prêt de sa carte d'accès pour utilisation par une autre personne ;
- Tenue de propos agressifs, envers les usagers ou le personnel de l'établissement ;
- Comportement de nature à troubler la tranquillité et la bonne pratique des autres usagers ;
- Vols ou dégradations volontaires ;
- Tenue indécente ou inadéquate à la pratique des activités ;
- Manquement au règlement intérieur ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte d'accès à la direction de VIMÉO, qui conservera l'intégralité des sommes déjà perçues. La totalité des sommes dues pour la période en cours devra être réglée par l'abonné défaillant, sans préjudice de tous dommages ou intérêts que VIMÉO serait en droit de demander.

• **Article 4-b : Résiliation pour motif médical ou professionnel**

L'abonné a la possibilité de demander la résiliation de son abonnement.

Toute demande de remboursement doit être adressée au Président de la Communauté de Communes du Vimeu, par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

La résiliation et le remboursement au prorata temporis sont sujets à conditions. (Voir tableau)

| Motifs                                                                                                                                                               | Modalités                                                                             | Justificatifs                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Maladie, accident... constaté par un médecin, impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois.                                                      | Délai de carence de 2 mois à la date de réception de la demande.                      | Certificat médical daté de moins d'un mois.                                           |
| Licenciement économique postérieur à l'inscription.                                                                                                                  | Préavis de deux mois à partir de la réception de la lettre de demande de résiliation. | Justificatif de changement de situation indiquant clairement la date de notification. |
| Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant le déménagement de l'abonné.                                                                      | Eloignement de l'abonné de plus de 30 km de VIMÉO.                                    |                                                                                       |
| Grossesse impliquant une incapacité de la pratique sportive de plus de 6 mois. Préavis de deux mois à partir de la réception de la lettre de demande de résiliation. | Préavis de deux mois à partir de la réception de la lettre de demande de résiliation. | Certificat médical.                                                                   |

• **Article 4-c : Refus de résiliation**

Tout autre motif que ceux énoncés dans le tableau ne pourront donner lieu à une résiliation du contrat.

➤ **Article 5 : Fermetures de l'établissement**

En aucune circonstance, les fermetures prévues de l'établissement ne pourront être sujettes à prorogation de la durée du contrat, celui-ci les prenant en compte dans son déroulement.

\*Les fermetures pour cas de forces majeures (ex : Covid) feront l'objet d'un traitement adapté à chaque situation particulière.

➤ **Article 6 : Sécurité et aptitude physique**

L'abonné s'engage à prendre toutes précautions pour sa santé et son hygiène, et à respecter les consignes formulées par le personnel de VIMÉO.

Il certifie avoir pris connaissance et s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'établissement consultable à l'accueil de VIMÉO.

*"La pratique du sport sous-entend que vous soyez en bonne condition physique. En cas de doute, consultez votre médecin qui est seul à pouvoir vous déclarer apte à la pratique sportive (A 322-3 du code du sport)."*

*"L'abonné peut contracter une assurance supplémentaire à la seule responsabilité civile couverte par l'établissement (L.321-4) du code du sport".*

➤ **Article 7 : Conditions générales de vente**

L'abonné déclare accepter les conditions générales de ventes consultables à l'accueil de l'établissement.

Il est formellement convenu entre les parties que les éventuelles tolérances de la part de VIMÉO relatives aux clauses et conditions pouvant intervenir pendant la période d'effet du contrat, ne constituent en aucun cas une quelconque modification dudit contrat, les clauses et conditions s'appliquant jusqu'au terme de l'engagement.

\*Le Centre Aquatique Vimeo dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement l'organisation des cours, le suivi des fréquentations et la gestion comptable des abonnements. Conformément à la loi « informatique & libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à la CCV 18 avenue Albert Thomas 80130 Friville-Escarbotin. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Fait en double exemplaire

à Friville le...../...../.....

Pour le Centre aquatique VIMÉO

Le Président de la Communauté de Communes du Vimeu

L'abonné précédé de la mention «lu et approuvé»  
Signature :



N° de transaction :

Contrat d'abonnement entre

L'abonné :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....@.....

Date de naissance : ...../...../.....

Et le Centre Aquatique Vimeo de la Communauté de Communes du Vimeo

18 Avenue Albert Thomas - BP 60067 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN

N° SIRET 20007094400059

### Forfait saison AQUA-FITNESS

Séances d'Aqua-Fitness à la saison sur réservation d'un ou deux créneaux/semaine (dates définies chaque année, hors arrêts techniques et congés scolaires). Accès limité aux séances Aqua-Forme, Aquagym et Aqua-Tonic.

|                    | Forfait           | Tarifs   | Option retenue |
|--------------------|-------------------|----------|----------------|
| Résidents CCV      | 1 séance/semaine  | 103,00 € |                |
|                    | 2 séances/semaine | 185,00 € |                |
| Résidents hors CCV | 1 séance/semaine  | 140,50 € |                |
|                    | 2 séances/semaine | 245,00 € |                |

Les cartes d'accès sont valables pour une saison de Septembre à Juin (dates de la saison redéfinies chaque année).

Mode de règlement :

☐ Formule 1 : paiement comptant

- Chèque n° .....
- Espèces
- Carte-Bancaire
- Coupon Sport
- Chèque Vacances

☐ Formule 2 : par prélèvement automatique en 10 fois (le premier prélèvement sera effectué dans les 20 jours suivant la signature du contrat).

Les prélèvements suivants interviendront le 10 de chaque mois.

Montant des mensualités :

|                    | Forfait           | Tarifs   | Mensualités                                          |
|--------------------|-------------------|----------|------------------------------------------------------|
| Résidents CCV      | 1 séance/semaine  | 103,00€  | 1 <sup>ère</sup> mensualité : 13.00€ puis 9 x 14.00€ |
|                    | 2 séances/semaine | 185,00 € | 1 <sup>ère</sup> mensualité : 23.00€ puis 9 x 18.00€ |
| Résidents hors CCV | 1 séance/semaine  | 140,50 € | 1 <sup>ère</sup> mensualité 14,50€ puis 9 x 14.00€   |
|                    | 2 séances/semaine | 245,00 € | 1 <sup>ère</sup> mensualité : 29.00€ puis 9 x 24.00€ |

➤ **Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir, les droits et les obligations des parties dans le cadre de l'accès à VIMÉO.

En souscrivant à cet abonnement, l'abonné s'engage à respecter les clauses du présent contrat.

➤ **Article 2 : Date d'effet et durée du contrat**

Le contrat prend effet à compter de la signature par les deux parties.

Il est conclu pour la durée définie pour le type d'abonnement choisi.

➤ **Article 3 : Conditions de paiement**

Deux formules sont proposées.

Formule 1 : Par paiement comptant, l'intégralité de l'abonnement doit être réglé à sa souscription.

Formule 2 : En 10 fois, par prélèvement automatique, uniquement pour les abonnements.

Un premier prélèvement interviendra 20 jours après la signature du contrat, les autres prélèvements interviendront le 10 de chaque mois.

Pour la mise en place du prélèvement, l'abonné joindra à son contrat un RIB (relevé d'identité bancaire) et une autorisation de prélèvement (SEPA) dûment complétée et signée.

En cas de rejet d'un prélèvement, l'abonnement à VIMÉO sera immédiatement suspendu. Dès régularisation de la situation de l'abonné, celui-ci aura à nouveau accès à l'établissement. Si un 2ème incident survient, l'abonné devra régler l'intégralité de sa prestation et n'aura plus accès au paiement échelonné.

➤ **Article 4-a : Résiliation - sanction par VIMÉO**

Le contrat sera résilié de plein droit par décision unilatérale de VIMÉO en cas de constatation d'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

Dans les cas suivants :

- Non-paiement total ou partiel d'une des échéances contractuelles,
- Prêt de sa carte d'accès pour utilisation par une autre personne ;
- Tenue de propos agressifs, envers les usagers ou le personnel de l'établissement ;
- Comportement de nature à troubler la tranquillité et la bonne pratique des autres usagers ;
- Vols ou dégradations volontaires ;
- Tenue indécente ou inadéquate à la pratique des activités ;
- Manquement au règlement intérieur ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte d'accès à la direction de VIMÉO, qui conservera l'intégralité des sommes déjà perçues. La totalité des sommes dues pour la période en cours devra être réglée par l'abonné défaillant, sans préjudice de tous dommages ou intérêts que VIMÉO serait en droit de demander.

• **Article 4-b : Résiliation pour motif médical ou professionnel**

L'abonné a la possibilité de demander la résiliation de son abonnement.

Toute demande de remboursement doit être adressée au Président de la Communauté de Communes du Viméu, par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

La résiliation et le remboursement au prorata temporis sont sujets à conditions. (Voir tableau)

| Motifs                                                                                                                                                               | Modalités                                                                             | Justificatifs                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Maladie, accident... constaté par un médecin, impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois.                                                      | Délai de carence de 2 mois à la date de réception de la demande.                      | Certificat médical daté de moins d'un mois.                                           |
| Licenciement économique postérieur à l'inscription.                                                                                                                  | Préavis de deux mois à partir de la réception de la lettre de demande de résiliation. | Justificatif de changement de situation indiquant clairement la date de notification. |
| Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant le déménagement de l'abonné.                                                                      | Eloignement de l'abonné de plus de 30 km de VIMÉO.                                    |                                                                                       |
| Grossesse impliquant une incapacité de la pratique sportive de plus de 6 mois. Préavis de deux mois à partir de la réception de la lettre de demande de résiliation. | Préavis de deux mois à partir de la réception de la lettre de demande de résiliation. | Certificat médical.                                                                   |

#### • Article 4-c : Refus de résiliation

Tout autre motif que ceux énoncés dans le tableau ne pourront donner lieu à une résiliation du contrat.

#### ➤ Article 5 : Fermetures de l'établissement

En aucune circonstance, les fermetures prévues de l'établissement ne pourront être sujettes à prorogation de la durée du contrat, celui-ci les prenant en compte dans son déroulement.

\*Les fermetures pour cas de forces majeures (ex : Covid) feront l'objet d'un traitement adapté à chaque situation particulière.

#### ➤ Article 6 : Sécurité et aptitude physique

L'abonné s'engage à prendre toutes précautions pour sa santé et son hygiène, et à respecter les consignes formulées par le personnel de VIMÉO.

Il certifie avoir pris connaissance et s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'établissement consultable à l'accueil de VIMÉO.

*"La pratique du sport sous-entend que vous soyez en bonne condition physique. En cas de doute, consultez votre médecin qui est seul à pouvoir vous déclarer apte à la pratique sportive (A 322-3 du code du sport)."*

*"L'abonné peut contracter une assurance supplémentaire à la seule responsabilité civile couverte par l'établissement (L.321-4) du code du sport".*

#### ➤ Article 7 : Conditions générales de vente

L'abonné déclare accepter les conditions générales de ventes consultables à l'accueil de l'établissement.

Il est formellement convenu entre les parties que les éventuelles tolérances de la part de VIMÉO relatives aux clauses et conditions pouvant intervenir pendant la période d'effet du contrat, ne constituent en aucun cas une quelconque modification dudit contrat, les clauses et conditions s'appliquant jusqu'au terme de l'engagement.

\*Le Centre Aquatique Vimeo dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement l'organisation des cours, le suivi des fréquentations et la gestion comptable des abonnements. Conformément à la loi « informatique & libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à la CCV 18 avenue Albert Thomas 80130 Friville-Escarbotin. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Fait en double exemplaire

à Friville le...../...../.....

Pour le Centre aquatique VIMÉO

Le Président de la Communauté de Communes du Vimeu

L'abonné précédé de la mention «lu et approuvé»  
Signature :

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR04ZZZ549734

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez TRESORERIE DE FRIVILLE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TRESORERIE DE FRIVILLE  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom TRESORERIE DE FRIVILLE

Adresse : 24 rue du maréchal Foch  
CS30064

Code postal : 80130

Ville : FRIVILLE ESCARBOTIN

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif  
Paiement ponctuel

Signé à : Friville-Escarbotin

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par TRESORERIE DE FRIVILLE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec TRESORERIE DE FRIVILLE

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.